

Légion d'honneur, puis nommé (10 août 1809) commandant en second, directeur des études de l'École militaire spéciale de cavalerie organisée à Saint-Germain-en-Laye. Il remplit ces fonctions jusqu'en août 1814 : le colonel Brunet devint alors maréchal de camp. Il conserva ce grade pendant les Cent-Jours et reçut en outre le commandement en second des dépôts de cavalerie réunis en Champagne sous les ordres du lieutenant général DeFrance; ces dépôts devaient suivre les mouvements de l'armée. Après Waterloo, le général Brunet ramena ses soldats derrière la Loire. Le 1^{er} août 1815, il avait été mis à la retraite, par ordonnance royale, comme officier général aупутé. Après 1830, il fut placé dans le cadre de réserve des officiers généraux. Il fit une première tentative infructueuse, le 2 mars 1839, dans le 1^{er} collège électoral de Saône-et-Loire, (Chalon-sur-Saône), où il obtint 203 voix contre 249 accordées au général Bachelu, puis fut élu, le 9 juillet 1842, dans la même circonscription, contre le député sortant, son ancien concurrent, le général Bachelu, par 251 voix (477 votants, 558 inscrits), contre 219. Jusqu'à la fin de la législature, Brunet-Denon vota avec le gouvernement, et fut promu commandeur de la Légion d'honneur (1845). Il se représenta sans succès aux élections générales du 1^{er} août 1846, et n'obtint alors, dans le même collège, que 256 voix contre 344 au général Thiard, candidat de l'opposition, élu. Il reparut au Corps législatif de l'Empire. Candidat bonapartiste le 29 février 1852, dans la 3^e circonscription de Saône-et-Loire, il fut élu par 25,516 voix sur 26,019 votants et 37,381 inscrits, contre 319 à M. Darou. Il s'associa au rétablissement de l'Empire, fit partie de la majorité dynastique, et obtint sa réélection le 22 juin 1857, par 17,822 voix (22,770 votants et 35,382 inscrits), contre M. Darou, 4,873. Il mourut grand-officier de la Légion d'honneur.

BRUNETEAU. — Voy. **SAINTE-SUZANNE** (MARQUIS ET COMTE DE).

BRUNIER (MARIE-FÉLIX), député de 1888 à 1889, né à Annecy (Haute-Savoie), le 26 octobre 1841, était avocat à Annecy. En remplacement de M. Philippe, décédé, il fut élu le 29 avril 1888, député de la Haute-Savoie, avec 23,138 voix (41,909 votants, 79,410 inscrits), contre 14,500 à M. Machard; il s'inscrivit à l'union des gauches et vota avec la majorité opportuniste. Dans la dernière session, il s'est prononcé *pour* le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution (14 février), *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes (14 mars), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (2 avril), *pour* les poursuites contre le général Boulanger (4 avril).

BRUNON (BARTHÉLEMY), membre du Sénat, né à Rive-de-Gier (Loire), le 8 mai 1836, maître de forges, conseiller municipal et chevalier de la Légion d'honneur, fut élu, le 5 janvier 1883, sénateur de la Loire, par 480 voix sur 938 votants, contre M. de Rochetaillée, 440 voix. M. Brunon prit place à gauche. Il a voté la nouvelle loi militaire, et, dans la dernière session, s'est prononcé : *pour* le rétablissement du scrutin uninominal (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (18 février), *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les

attentats commis contre la sûreté de l'Etat (29 mars, affaire du général Boulanger).

BRUSLÉ DE VALSUZENAY (CLAUDE-LOUIS, BARON), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Paris, le 5 décembre 1766, mort à Paris, le 2 mars 1825, adhéra aux idées de la Révolution, et fut nommé adjoint à l'adjudant général César Berthier (an III), commissaire du Directoire près le département des Deux-Nèthes (an VI), et élu député de ce département au Conseil des Cinq-Cents, le 26 germinal an VI; il y prit fréquemment la parole sur les questions de finances et d'administration commerciale. Adversaire, après le 18 brumaire an VIII, des idées de Sieyès, il ne fut pas nommé au nouveau Corps législatif; mais il se rallia bientôt au gouvernement consulaire qui l'appela à la préfecture de l'Aube (18 ventôse an VIII); à ce poste, il devint membre de la Légion d'honneur (25 prairial an XII), officier du même ordre (25 germinal an XIII), chevalier de l'Empire (2 juillet 1808), baron de l'Empire (31 janvier 1810), et passa à la préfecture de l'Oise le 12 février de la même année. Les talents d'administrateur qu'il montra dans ces fonctions lui valurent, le 14 avril 1814, la préfecture de la Gironde; la première Restauration le confirma dans ce poste, et le baron de Valsuzenay l'en remercia par un dévouement absolu aux intérêts de la maison de Bourbon, et, en particulier, aux efforts de la duchesse d'Angoulême à Bordeaux. Après le départ de la princesse et la révocation de tous les fonctionnaires de la ville, il revint à Paris, sans emploi; le 22 juillet 1815, la seconde Restauration le nomma de nouveau préfet de l'Aube, et, le 24 août suivant, conseiller d'Etat en service ordinaire. Il fut admis à la retraite le 1^{er} septembre 1824.

BRUSSET (CLAUDE-JOSEPH-LAMBERT), député de 1815 à 1816, puis de 1824 à 1830, né à Gray (Haute-Saône), le 17 septembre 1774, mort à Cult (Haute-Saône), le 6 août 1832, entra comme sous-lieutenant dans le régiment Dauphin-cavalerie en 1791, et émigra, l'année suivante, avec la plupart des officiers de ce corps. Il fit toutes les campagnes de l'armée des princes et reçut, le 8 avril 1800, le brevet de capitaine. Rentré peu de temps après en France, il fut nommé, en 1812, conseiller d'arrondissement de Gray, puis conseiller général. En 1815, il devint maire de cette ville, et usa de son crédit pour obtenir la réduction des charges occasionnées par la présence des troupes étrangères. Le 22 août de la même année, il fut élu député par le collège de département de la Haute-Saône, avec 123 voix (205 votants, 261 inscrits). Il appuya constamment de son vote les projets du gouvernement. Non réélu en 1816, il n'obtint un nouveau mandat que le 25 février 1824, dans le 1^{er} arrondissement de la Haute-Saône (Gray), avec 177 voix sur 266 votants et 305 inscrits, contre 84 voix à M. de Marmier, puis le 17 novembre 1827, dans la même circonscription, avec 118 voix contre 102 (223 votants, 265 inscrits). Il continua à se montrer dévoué à la politique du gouvernement, qui récompensa son zèle par la place de sous-préfet de Gray, le 29 juin 1828. A la révolution de Juillet, Brusset se retira dans son domaine de Cult près de Marnay, et y mourut peu de temps après. Il était chevalier de Saint-Louis.

BRUYAS (JEAN-PIERRE, CHEVALIER), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à

Montbrison (Loire), le 21 septembre 1763, mort à Lyon (Rhône), le 29 septembre 1843, était dans la magistrature. Nommé, le 18 germinal an VIII, juge au tribunal d'appel de Lyon et président du tribunal criminel de la Loire séant à Montbrison, il devint membre de la Légion d'honneur, le 25 prairial an XII, et chevalier de l'Empire, le 15 janvier 1809. A la réorganisation judiciaire de 1811, il fut investi des fonctions de président de chambre à la Cour impériale de Lyon. L'arrondissement de Montbrison le choisit, le 12 mai 1815, pour son représentant à la Chambre des Cent-Jours, par 29 voix sur 34 votants, contre 5 à M. de Ponceins, maire de Feurs. Il garda dans cette assemblée un silence modeste, mais n'en fut pas moins remplacé, comme magistrat, par le gouvernement de la Restauration. Il vécut, depuis, en dehors de la politique.

BRUYÈRES-CHALABRE (JEAN-LOUIS-FÉLICITE, COMTE DE), député de 1815 à 1820, et de 1824 à 1827, né à Chalabre (Aude), le 24 octobre 1762, mort à Chalabre, le 15 novembre 1838, était ancien chef d'escadron et habitait à Chalabre, quand il fut élu, le 22 août 1815, député de l'Aude, au collège de département, par 86 voix sur 167 votants et 221 inscrits. Le 9 novembre, il proposa un amendement à la loi relative aux écrits et ouvrages séditieux, ayant pour but de rendre les fonctionnaires publics responsables de l'exécution de la loi; le 30 décembre 1815, le gouvernement du roi le nomma conseiller général. Réélu, le 4 octobre 1816, par 86 voix sur 147 votants et 213 inscrits, il repoussa la loi électorale proposée dans cette session, protesta, dans la session de 1818-1819, contre la qualification de « représentants de la nation française », combattit une pétition en faveur des bannis, défendit la « Chambre introuvable, composée d'hommes les plus respectables », et vota avec l'extrême droite, jusqu'à l'expiration de son mandat (1820). Il ne reparut au Parlement qu'aux élections du 6 mars 1824, nommé par le collège de département de l'Aude, avec 202 voix sur 240 votants et 307 inscrits, et reprit sa place au côté droit. Aux élections du 17 novembre 1827, il se présenta dans le 1^{er} arrondissement électoral de l'Aude (Castelnaudary), mais il échoua avec 157 voix contre 298 données à l'élu, M. Andréossy, et se retira de la vie politique.

BRUYS (ANTOINE-AMÉDÉE), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, né à Cluny (Saône-et-Loire), le 29 octobre 1817, mort à Saint-Pierre-le-Vieux (Saône-et-Loire), le 28 décembre 1878, se fit recevoir avocat à Paris. Républicain militant, il s'affilia aux sociétés secrètes, et fit à la monarchie de Louis-Philippe une guerre sans trêve. A deux reprises, en 1836 et en 1838, Bruys subit des condamnations pour sa participation aux complots démocratiques. Il s'associa avec ardeur à la campagne des banquets réformistes, et, après la proclamation de la république, devint, le 23 avril 1848, par 67,173 voix (131,092 votants, 136,000 inscrits), représentant de Saône-et-Loire à l'Assemblée constituante. Il vota constamment avec la gauche : le 9 août 1848, contre le rétablissement du cautionnement; le 26 août, contre les poursuites intentées à Louis Blanc et à Caussidière; le 1^{er} septembre, contre le rétablissement de la contrainte par corps; le 18 septembre, pour l'abolition de la peine de mort; le 7 octobre, pour l'amendement Grévy; le 2 novembre, pour le droit au travail; le

4 novembre, contre l'ensemble de la Constitution; le 28 décembre, pour la suppression de l'impôt sur le sel; le 12 janvier 1849, contre la proposition Râteau; le 16 avril, contre l'expédition de Rome; le 2 mai, pour l'amnistie des transportés, etc. Réélu représentant de Saône-et-Loire à la Législative, le 3^e sur 12, par 74,975 voix (109,200 votants, 152,441 inscrits), il fut du groupe la Montagne, signa la demande de mise en accusation contre Louis-Napoléon et ses ministres (il l'avait déjà signée une première fois à la Constituante, le 11 mai 1849), et se signala par la vivacité de son opposition à la politique de l'Élysée. En toute occasion, il vota avec la minorité républicaine contre la droite monarchiste; adversaire du coup d'État de 1851, il fut, après le Deux-Décembre, expulsé du territoire français. Il se réfugia alors à Louvain, et ne reentra en France qu'à l'amnistie de 1859.

BRUYS DE CHARLY (GILBERT, CHEVALIER), député au Corps législatif de 1810 à 1815, né à Mazille (Saône-et-Loire), le 15 septembre 1744, mort à Mazille, le 6 août 1827, était un des vingt et un enfants du fermier général de l'abbaye de Cluny à Mazille, et avait été, avant la Révolution, licencié es lois de l'Université de Dijon (1777), avocat au Parlement de Bourgogne, employé à la régie des chemins de Maconnais, contrôleur et receveur général des domaines du roi à Boulogne-sur-Mer. Il passa dans la retraite la période révolutionnaire, fut nommé, le 1^{er} juin 1800, conseiller général du canton de Mazille, et président du conseil général de 1803 à 1810. Le 9 août 1810, il fut choisi par le Sénat conservateur pour représenter Saône-et-Loire au Corps législatif. Il soutint avec zèle la politique impériale, et reçut de Napoléon, le 11 décembre 1813, le titre de chevalier, la croix de l'ordre de la Réunion (1813), et le grade d'officier de la Légion d'honneur (1814). Bruys de Charly présida la députation des 25 membres de la Chambre qui vinrent, le 29 avril 1814, au-devant de Louis XVIII, à Compiègne, pour le féliciter de son retour; c'est à cette occasion que le roi constitutionnel dit : « Vos sentiments me sont d'autant plus précieux que j'y vois le gage d'une union parfaite entre moi et les représentants de la nation. » L'année suivante, le roi confirma les lettres d'anooblissement que l'empereur avait accordées à Bruys de Charly, qui vécut, depuis cette époque, en dehors de la politique.

BRY (DE). — Voy. DEBRY.

BRYAS (ALEXANDRE-FRANÇOIS-FERDINAND-GUILLAUME-MARIE, COMTE DE), député de 1827 à 1828, né à Morialme (Belgique), le 1^{er} octobre 1781, mort à Paris, le 30 mai 1828, appartenait à une des plus anciennes familles de l'Artois. Il suivit la carrière militaire, dans la cavalerie, jusqu'au grade de colonel. Puis il fut élu, le 24 novembre 1827, député du Pas-de-Calais par le collège de département, avec 276 voix sur 278 votants. Son rôle fut très effacé à la Chambre, pendant les quelques mois qu'il y siégea. Il mourut le 30 mai de l'année suivante.

BRYAS (CHARLES-RAYMOND-ALPHONSE, MARQUIS DE), député de 1831 à 1834, et de 1835 à 1837, né à Hesdin (Pas-de-Calais), le 16 février 1785, mort à Paris, en 1866, entra au service militaire comme engagé volontaire dans le 23^e régiment de chasseurs à cheval, en 1802, fut promu, le 29 janvier 1808, au grade de

sous-lieutenant dans le 17^e régiment de dragons, passa, l'année suivante, au 11^e régiment, puis fut réformé le 11 juin 1810, par suite de maladie. Attaché au parti bonapartiste, le marquis de Bryas se tint à l'écart sous la Restauration : il fut cependant nommé membre du conseil municipal de Bordeaux ainsi que du conseil d'arrondissement, et du conseil général de la Gironde (1828). Le 19 mai 1825, il fut fait chevalier de la Légion d'honneur. Mais en juin 1830, son attitude nettement hostile au gouvernement le fit révoquer, par ordonnance royale, de ses fonctions de conseiller général et de conseiller municipal. Peu de jours après éclatait la révolution de juillet 1830. Devenu membre de la commission municipale et bientôt maire de Bordeaux, il fut également réintégré par Louis-Philippe, le 10 août 1830, dans les fonctions de conseiller général. Le 10 avril 1831, en remplacement de M. Legris-Lassalle, démissionnaire, le marquis de Bryas fut élu député de la Gironde au collège de département; puis il fut réélu, le 5 juillet de la même année, par le 2^e collège (Bordeaux). Il avait également été renommé, à une forte majorité, conseiller municipal de Bordeaux; mais ayant voté à la Chambre, avec l'opposition, contre le ministère Casimir Périer, il se vit destitué comme maire. M. de Bryas reparut à la Chambre, le 21 octobre 1835, comme l'élu du 5^e collège (Bazas); il remplaçait, cette fois encore, un démissionnaire, M. Bouthier. Il continua de voter le plus souvent avec l'opposition, et fit partie d'un grand nombre de commissions parlementaires, notamment de celle des douanes. En 1837, il se retira à la campagne, où il s'occupa d'agriculture, s'appliquant surtout à répandre en France le système des drainages; puis il publia divers ouvrages techniques : *Études pratiques sur l'art de dessécher*; *Études d'agronomie pratique*, etc. Le second Empire le fit, à la suite de l'Exposition universelle de 1855, officier de la Légion d'honneur. Lors de la guerre d'Italie, en 1859, il voulut suivre l'armée française pour soigner les blessés et organiser des hôpitaux.

BRYAS (CHARLES-MARIE, COMTE DE), frère du précédent, représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, puis représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Paris, le 3 octobre 1820, mort à Cannes, le 16 février 1879, était un riche propriétaire du Pas-de-Calais. Ce département le nomma, le 13 mai 1849, représentant à l'Assemblée législative, le 6^e sur 15, par 80,063 voix (129,691 votants, 194,088 inscrits); il y vota constamment avec la droite, pour l'expédition romaine, pour les lois sur l'enseignement, sur la presse, sur le suffrage universel, etc. M. C.-M. de Bryas, qui était légitimiste, ne se rallia pas au coup d'Etat de décembre. Il ne brigua, sous l'Empire, aucun mandat, et ne se représenta aux suffrages des électeurs du Pas-de-Calais que le 8 février 1871. Il redevint alors, par 136,483 voix (139,532 votants, 206,432 inscrits), représentant de ce département, s'inscrivit, dans l'Assemblée nationale, à la réunion Colbert et à celle des Réservoirs, et vota avec la droite : 1^{er} mars 1871, pour la paix; 16 mai, pour les prières publiques; 10 juin, pour l'abrogation des lois d'exil; 30 août, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée; 3 février 1872, contre le retour de l'Assemblée à Paris; 24 mai 1873, pour l'acceptation de la démission de Thiers; 19-20 novembre, pour la prorogation des pouvoirs du maréchal; 20 janvier 1874, pour la loi des maires; 30 janvier 1875, contre l'amendement Wallon; 11

février, contre l'amendement Pascal Duprat. M. de Bryas s'abstint, le 25 février 1875, de prendre part au vote sur l'ensemble des lois constitutionnelles, et ne fit pas partie d'autres législatures.

BRYAS (EUGÈNE, COMTE DE), fils du précédent, député au Corps législatif de 1852 à 1858, né à Tournai (Belgique), le 21 juillet 1813, mort à Tours (Indre-et-Loire), le 13 décembre 1858, était propriétaire à Tours et conseiller général. Le 29 février 1852, il fut élu député de la 1^{re} circonscription de l'Indre-et-Loire département où il s'était marié, par 24,058 voix sur 24,953 votants et 37,424 inscrits, contre 351 à M. de Barbançois. Le gouvernement avait appuyé la candidature de M. Eugène de Bryas, qui prit part au rétablissement de l'Empire, vota avec la majorité dynastique, et fut réélu, le 22 juin 1857, par 20,098 voix (25,529 votants, 36,634 inscrits), contre 5,191 à M. Michel Boyer: le nouvel élu mourut l'année suivante. Comme son père, il s'occupait d'agriculture.

BRYON (CHARLES-LOUIS-JOSEPH), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Salins (Jura), le 29 janvier 1786, mort à Saint-Hippolyte (Doubs), le 29 juillet 1855, n'avait pas d'antécédents politiques quand il fut élu, le 12 mai 1815, dans l'arrondissement de Saint-Hippolyte, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Après la session, où il s'était peu fait remarquer, Bryon, avocat à Arbois, fut nommé par le gouvernement de la Restauration substitut à Lyon (1819). Il devint par la suite, dans la même ville, substitut du procureur général en juin 1821, et avocat général le 26 juillet 1826. Conseiller à la Cour de Paris en 1829, il revint à Lyon, comme procureur général, sous le règne de Louis-Philippe, le 28 mars 1837. Continuant sa brillante carrière dans la magistrature, il fut successivement nommé le 4 octobre 1837, premier président de la Cour de Riom; le 3 novembre 1839, conseiller à la Cour de cassation, et conseiller honoraire, le 14 octobre 1848. Quand il fut admis à la retraite, le 2 décembre 1852, il était premier président à Lyon.

BUCAILLE (FRANÇOIS-MAXIME-ALEXANDRE), député à l'Assemblée constituante de 1789, et au Corps législatif de l'an VIII, né à Boulogne-sur-Mer, le 16 février 1749, mort à une date inconnue, était curé de Fréfin. Il fut élu (23 mars 1789), par le bailliage de Calais et Ardres, député du clergé aux États-Généraux. Bucaille prêta le serment civique. Rallié plus tard à la politique de Bonaparte, il entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif comme député du Pas-de-Calais; il y siégea jusqu'en 1804.

BUCELLE (HONORÉ-ANTOINE), député de 1820 à 1827, né Turriers (Basses-Alpes), le 22 septembre 1762, mort à une date inconnue, receveur, puis directeur de l'enregistrement à Gap, fut élu, pour la première fois, député des Hautes-Alpes, au collège de département, le 13 novembre 1820, par 57 voix sur 105 votants et 118 inscrits, contre 29 à M. Ardoin, ancien représentant. Il vota avec la droite, et fut réélu successivement : le 17 août 1822, par 100 voix sur 102 votants, et 133 inscrits, et le 19 février 1824, par 111 voix sur 112 votants, 137 inscrits. Une biographie parlementaire de 1826 représente M. Bucelle comme « une espèce de député bonasse, à qui un Démosthène ou un Cicéron ne parviendrait pas à démontrer

un salaire du gouvernement peut, si sa conscience le commande, voter, comme député, contre les ministres. En sa qualité de receveur de l'enregistrement, M. Bucelle se croit le droit de tout contrôler, excepté les actes du gouvernement. — Chevalier de la Légion d'honneur.

BUCHER DE CHAUVIGNÉ (GUSTAVE), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, et député au Corps législatif de 1852 à 1866, né à Angers (Maine-et-Loire), le 12 avril 1802, mort à Angers, le 22 juin 1866, appartenant à la magistrature sous la Restauration. Substitut du procureur du roi avant 1830, il donna sa démission à la révolution de Juillet, et fut nommé membre du conseil général de Maine-et-Loire. Il dut particulièrement à l'influence du clergé de ce département, son élection comme représentant à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, le 8^e sur 11, par 62,327 voix (104,313 votants, 151,062 inscrits). Il siégea à droite et vota constamment avec ce groupe. M. Bucher de Chauvigné était l'ami personnel de M. de Falloux. Pourtant il différa d'avis avec lui, en 1852, sur la question de savoir si les membres du parti légitimiste devaient briguer la députation au Corps législatif, sous les conditions imposées. Il ne fit même point de difficulté pour accepter le patronage du gouvernement, qui le fit élire, le 29 février 1852, dans la 2^e circonscription de Maine-et-Loire, par 22,809 voix (29,237 votants, 40,470 inscrits), contre 4,762 à M. de la Devansaye, 1,099 à M. de Contades, et 186 à M. Thuau. Successivement réélu : le 22 juin 1857, par 17,079 voix sur 17,827 votants et 38,288 inscrits, et le 1^{er} juin 1863, par 18,297 voix (24,516 votants, 33,110 inscrits), contre 6,167 à M. Freslon, ancien représentant, M. Bucher de Chauvigné, rallié au gouvernement impérial, vota avec la droite du Corps législatif jusqu'à sa mort, survenue en 1866.

BUCHET (FRANÇOIS-LOUIS-JULIEN, BARON), pair de France, né à Ernée (Mayenne), le 16 avril 1777, mort à Toulon (Var), le 3 octobre 1864, était le fils d'un notaire, et devait succéder à son père, mais les événements en décidèrent autrement. D'abord engagé volontaire à Laval, contre l'armée vendéenne, puis novice à bord du ponton le *Fort*, en 1797, et bientôt commis extraordinaire de la marine à Lorient, il passa ensuite dans l'armée de terre, et fit campagne en Italie comme simple soldat. Le 24 mars 1801, il accompagna le général Béthancourt, comme secrétaire, dans son expédition de la Guadeloupe, y devint sous-lieutenant, puis lieutenant et capitaine, et, de retour en France, prit part aux campagnes de 1805, 1806 et 1807 à la grande armée, et parvint au grade de commandant. Il se distingua en Espagne, devint sous-chef de l'état-major du 4^e corps de l'armée qui opérait dans ce pays, combattit encore en Italie, en Russie, à Bautzen, à Leipzig, où il fut fait prisonnier par les Russes. Il était alors colonel du 6^e régiment de ligne. Rentré en France le 7 juin 1814, et mis en non-activité, le colonel Buchet obtint pendant les Cent-Jours le commandement du 33^e de ligne, et fit partie du corps d'observation du Var. A la seconde Restauration, il contribua à maintenir l'ordre parmi la garnison de Toulon, et devint successivement : colonel de la légion de l'Ardèche (1819), colonel du 4^e régiment d'infanterie légère (1820), et maréchal de camp, le 22 juin 1823. En cette

qualité, il fut employé au 2^e corps de l'armée des Pyrénées et se distingua à l'affaire de Lorce. Le général Buchet exerça en outre les fonctions d'inspecteur général de l'infanterie, commanda plusieurs subdivisions militaires sous le gouvernement de la Restauration et sous le règne de Louis-Philippe (il était à la tête du département du Rhône lors de l'insurrection de 1834), et fut promu lieutenant-général, le 31 décembre 1835. La même année (9 juillet), il avait été appelé à la pairie. La république de 1848 l'admit à la retraite comme général de division. Il portait le titre de baron depuis 1828.

BUCHEZ (PHILIPPE-BENJAMIN-JOSEPH), représentant à l'Assemblée constituante de 1848, né le 31 mars 1796, à Matagne-la-Petite, village de l'ancien pays wallon, qui faisait partie du département des Ardennes avant 1815, et appartient aujourd'hui à la Belgique, mort à Rodez (Aveyron) le 12 août 1865, fut élevé à Paris, suivit, au sortir du collège, les cours de sciences naturelles du Jardin des plantes, et se livra particulièrement aux recherches anatomiques. Il entra bientôt à l'École de médecine, et fit de la politique libérale avec ses condisciples. Désirant être complètement indépendant du gouvernement, il se démit d'un modeste emploi qu'il occupait dans l'octroi de Paris. Membre influent de la *Société de médecine* et de la *Société philosophique*, il eut quelque part à la conspiration Nautil, du 19 août 1820, qui avorta, le secret ayant été livré à la police. Plusieurs des conjurés furent condamnés à la détention; Buchez ne fut pas compris dans les poursuites. Il songea alors à fonder, en France, à l'imitation de la *carbonara* napolitaine, une organisation du même genre. Quelques semaines après, la *charbonnerie française*, dont la « haute vente » se réunissait chez Buchez et dont la déclaration de principes était due à Buchez, Bazard et Flottard, comptait, a-t-on dit, tant à Paris que dans les départements, près de 200,000 membres. Lafayette, Jacques Kœchlin, Voyer d'Argenson, Ménilhon, Beauséjour, de Schouen, Dupont (de l'Eure), Canchois-Lemaire, etc. faisaient partie de cette association, qui avait pour but le renversement des Bourbons et la création d'une assemblée nationale, appelée à décider du gouvernement de la France. Cette fois encore, les dispositions des « patriotes » furent mal prises; 44 citoyens entrèrent dans les prisons royales; quant à Buchez, qui avait entrepris de soulever les départements de l'Est, arrêté à Metz et conduit de là à Colmar, il fut renvoyé aux assises, où le jury se partagea : six voix seulement s'étant prononcées pour la mort, il eut la chance d'être acquitté. Il reprit alors ses études médicales, et se fit recevoir docteur en 1824. Peu de temps avant ses derniers examens, il avait publié, avec son ami Trélat, un traité d'hygiène assez estimé. Puis il devint le principal rédacteur du *Journal du Progrès des sciences et institutions médicales*, où il inséra des articles sur l'organisation de la médecine en France, et publia des vues physiologiques qui rompaient directement avec l'école sensualiste. Lié avec Bazard et avec les anciens rédacteurs du *Producteur*, organe de la doctrine saint-simonienne, il se sépara d'eux lors de la transformation de cette doctrine sous l'influence d'idées qui d'abord lui avaient été étrangères. Au lendemain de la révolution de Juillet, il fonda, de concert avec Flocon, Thierry, Léon Pilet, etc., dans la salle du manège de la rue

Montmartre, le club des *Amis du peuple*, dont le gouvernement de Louis-Philippe fit fermer les portes le 25 septembre 1830. Peu de temps après, une modification profonde s'opéra dans les idées de Buchez : le catholicisme, ses dogmes et ses doctrines n'eurent bientôt pas de plus zélé défenseur, et il résolut d'en faire la base de ses théories politiques. Apôtre du *néo-catholicisme*, il publia le *Journal des Sciences morales et politiques* (1831), puis l'*Introduction à la science de l'Histoire, ou science du développement de l'humanité* (1833); un *Essai d'un traité complet de philosophie au point de vue du catholicisme et du progrès* (1839). Le progrès, d'après Buchez, ne peut se concevoir sans un but, et ce but ne saurait être accidentel, ou fortuit : il doit être marqué d'avance, ou, selon lui, *révélé*. Voilà comment la notion du progrès conduisit Buchez, non seulement à la puissance divine, mais à la révélation. C'est encore sous le règne de Louis-Philippe que Buchez entreprit et termina la publication de celui de ses ouvrages qui a le plus contribué à sa réputation : l'*Histoire parlementaire de la Révolution française*, par Buchez et Roux (46 vol., 1834-1840). Les auteurs de cette compilation s'étaient à peu près bornés, il faut le dire, à découper, dans la collection du *Moniteur*, le compte rendu des séances de la Constituante et de la Convention, en ajoutant çà et là quelques phrases explicatives, avec une longue préface en tête de chaque volume.

Buchez ne prit aucune part directe à la révolution de 1848, ni à la proclamation de la République. Cependant les hommes du *National*, ou du moins ceux d'entre eux qui étaient restés ses amis, songèrent à lui faire jouer un rôle officiel dans le gouvernement issu de la Révolution. A peine Marrast eut-il succédé comme maire de Paris à Garnier-Pagès, appelé lui-même à remplacer Goudchaux au ministère des Finances, que l'auteur de l'*Histoire parlementaire de la Révolution française* devint l'adjoint de l'ex-rédacteur en chef du *National*. Sa spécialité d'écrivain religieux lui fit attribuer la fonction de répondre en « catholique républicain » aux membres du clergé qui venaient présenter des adresses de félicitations sympathiques au gouvernement provisoire. Les mêmes raisons et les mêmes influences le firent élire, le 23 avril 1848, représentant de la Seine à l'Assemblée constituante, le 17^e sur 34, par 135,678 voix (267,888 votants, 399,191 inscrits), et, presque aussitôt, président de la nouvelle assemblée, à la majorité de 389 voix sur 727. Tous les partis s'accordèrent généralement à reconnaître que son passage au fauteuil fut peu brillant; d'ailleurs il dura à peine huit jours. Buchez occupait la présidence, lors de l'envahissement de l'Assemblée, le 15 mai 1848. Son attitude dans cette grave circonstance rencontra peu d'approbateurs : les uns, comme Raspail, Pierre Leroux, Cabet, allèrent jusqu'à y voir un piège tendu aux démocrates socialistes; les autres, dont Mme d'Agoult (Daniel Stern) s'est fait l'écho dans son *Histoire de la Révolution de 1848*, se contentèrent de constater que Buchez et son parti — « le parti de la République qu'on appelait bourgeoise », — n'avaient rien fait pour prévenir la manifestation, heureux peut-être d'avoir à la réprimer. Ce qu'il y a de sûr, c'est que, depuis plusieurs jours, le président était averti qu'il se préparait quelque chose. Le 14, en voyant sur les murs de Paris une lettre de convocation signée Huber et Sobrier, qui fixait au lendemain matin le rendez-vous populaire pour une grande ma-

nifestation en l'honneur de la Pologne et de l'organisation du travail, Buchez concerta diverses mesures avec la commission exécutive. Sur son ordre, un bataillon de garde mobile fut chargé de garder le pont de la Concorde; deux autres bataillons durent se placer dans le jardin du palais; un quatrième devait stationner sur l'esplanade des Invalides. Cependant le préfet de police, Caussidière, avait répondu de l'ordre, « à la condition qu'on ne ferait pas battre le rappel ». Lorsque les colonnes de manifestants eurent pénétré à l'intérieur du Palais-Bourbon, Buchez commença par se couvrir, puis il se découvrit, indiquant par là que la séance n'était pas interrompue. A diverses reprises, il pria Raspail et Louis Blanc d'intervenir auprès de la foule : ce fut sur ses instances que le premier donna lecture de la fameuse pétition en faveur de la Pologne : « Venez à notre aide, lui avait-il dit, lisez la pétition! » — et que Louis Blanc, à son tour, alla rejoindre Albert et Barbès et se mit, comme eux, à haranguer le peuple, massé dans la rue de Bourgogne. Ce fut lui qui, après avoir signé et remis à un officier d'état-major l'ordre écrit de faire battre le rappel, feignit de révoquer cet ordre : il quitta l'Assemblée, lorsque Huber l'eut déclarée « dissoute au nom du peuple », et Laviron, un des insurgés, en profita pour le remplacer au fauteuil et pour proposer à l'acceptation du peuple divers noms, en vue de l'établissement d'un nouveau gouvernement provisoire. Sur ces entrefaites, la garde mobile et la troupe vinrent disperser les manifestants. Buchez alors reentra en scène; il reprit sa place au fauteuil et dit qu'il était allé au palais du Luxembourg, auprès de la commission exécutive, et que le général Baragney-d'Hiilliers venait d'être nommé commandant supérieur des forces destinées à protéger la représentation nationale. La majorité de l'Assemblée accueillit favorablement cette communication; toutefois elle ne confirma pas Buchez dans les fonctions de président. A dater de ce jour, il ne se mêla que très rarement aux délibérations parlementaires, et son activité politique, en dehors de ses dépositions devant la Haute-Cour de Bourges au sujet de l'affaire du 15 mai, se borna à combattre, comme rapporteur du 10^e bureau, l'opinion de Jules Favre, qui plaidait en faveur de l'admission de L.-N. Bonaparte, élu représentant. « Ce n'est pas le citoyen Bonaparte qui se présente, dit Buchez, c'est le prince Louis-Napoléon; c'est un prétendant qui est venu deux fois sur le sol français réclamer à main armée son droit héréditaire à l'empire. Aujourd'hui même, c'est par le cri de : Vive l'empereur! que ses partisans saluent son élection. » Buchez fit remarquer que le prince Louis Bonaparte n'avait pas reconnu la République. — Membre de la majorité, il vota : le 26 août, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; le 2 septembre, pour le maintien de l'état de siège; le 18 septembre, contre l'abolition de la peine de mort; le 7 octobre, contre l'amendement Grévy; le 2 novembre, contre le droit au travail; le 25 novembre, pour l'ordre du jour en l'honneur du général Cavaignac. Après l'élection de Louis Bonaparte à la présidence de la République, il vota parfois avec la gauche, par exemple : le 12 janvier 1849, contre la proposition Râteau; le 21 mars, contre l'interdiction des clubs; il opina, le 16 avril, en faveur de l'expédition de Rome. — Non réélu à l'Assemblée législative, Buchez ne prit plus, jusqu'à sa mort, aucune part aux affaires publiques.

BUCHOT (PHILIBERT), ministre des Affaires étrangères, né à Maynal (Jura) en 1748, mort à Paris, le 1^{er} septembre 1813, entra dans les ordres, et fut régent au collège de Lons-le-Saulnier. Partisan enthousiaste de la Révolution, il devint administrateur, puis procureur-syndic du district de Lons-le-Saulnier, membre de l'administration centrale du département (1793) et procureur-général-syndic du Jura (1793); le conventionnel Prost le chargea d'y combattre le fédéralisme; à Pontarlier, on lui reprocha sa modération, qui faillit le faire arrêter; il se réfugia à Paris, où Robespierre, à qui il avait été recommandé, le fit nommer substitut de l'agent national Payan, puis commissaire des relations extérieures, en remplacement d'Herman (29 germinal an II); il occupa jusqu'au 13 brumaire an III cette quasi-sincère, la République n'entretenant alors de relations qu'avec Gènes, Saint-Marin, la Suède et les Etats-Unis. Les employés du ministère touchés de son dénuement, se cotisèrent pour pourvoir à sa subsistance; il trouva bientôt une place de commis sur le port au charbon, avec 600 f. d'appointements annuels. Sous le Consulat, Bonaparte ayant été informé de la situation de l'ancien ministre, lui accorda une pension de 6000 francs.

BUQUET (NICOLAS-JOSEPH), député au Conseil des Cinq-Cents, dates de naissance et de mort inconnues, fut président de l'administration du département de l'Oise, puis directeur des contributions à Beauvais. Il appartint au Conseil des Cinq-Cents, comme député de l'Oise, depuis le 26 germinal an VII jusqu'en l'an VIII.

BUDES DE GUÉBRIANT (SYLVESTRE-LOUIS-ANGE-SPRIDION, COMTE DE), pair de France, né à Paris le 19 janvier 1779, mort à Paris, le 16 novembre 1845, était « propriétaire », et demeurait « 33 rue du Bac, » lorsqu'il fut compris, le 5 novembre 1827, dans l'ordonnance qui nomma soixante-seize nouveaux pairs. « Inconnu, dit une biographie du temps, avant cette ordonnance, il n'est connu depuis que pour y avoir été inscrit. » Il vota suivant la politique du gouvernement, et, fidèle à la branche aînée, quitta la Chambre haute lors de l'avènement de Louis-Philippe.

BUÉE (JEAN-LOUIS), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Rouen (Seine-Inférieure), le 15 mai 1811, mort à Elbeuf (Seine-Inférieure) le 20 mai 1881, fut notaire dans cette ville pendant trente-deux ans, et présida la chambre des notaires. Maire d'Elbeuf en 1848, décoré sous l'Empire, constamment réélu membre du conseil municipal, élu, d'autre part, membre, puis président du Conseil d'arrondissement, et enfin conseiller général au mois de juin 1870, M. Buée fut nommé le 8 février 1871, représentant de la Seine-Inférieure à l'Assemblée nationale, le 9^e sur 16, par 77,598 voix (120,899 votants, 203,718 inscrits). Ils s'inscrivit au centre gauche, et vota avec la fraction la plus modérée de ce groupe parlementaire: pour la paix, l'abrogation des lois d'exil et le pouvoir constituant de l'Assemblée; pour le retour à Paris; contre la démission de Thiers au 24 mai; contre le septennat, la loi des maires et le ministère de Broglie; pour l'amendement Wallon et l'ensemble des lois constitutionnelles. M. Buée s'abstint de voter dans les scrutins sur les prières publiques et sur l'état de siège.

BUFFET (LOUIS-JOSEPH), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, député au Corps législatif de 1864 à 1870, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, ministre et sénateur inamovible, né à Mirecourt (Vosges), le 26 octobre 1818, fut d'abord avocat (1849). Sa carrière politique, qui fut si remplie, ne commence qu'à la révolution de 1848. Elu, à la suite d'une profession de foi assez avancée, représentant des Vosges à l'Assemblée constituante, le 23 avril 1848, par 71,492 voix (85,959 votants, 103,755 inscrits), il essaya, dit un biographe, d'allier ses promesses et ses tendances en allant siéger à droite et en votant la plupart des mesures adoptées par la majorité conservatrice, mais en adoptant l'ensemble de la Constitution qui proclamait la République. Après l'élection du 10 décembre, il se rallia au gouvernement de L.-N. Bonaparte, qui l'appela au ministère de l'Agriculture et du Commerce après la démission de M. Bixio. Il y resta jusqu'à la fin de 1849, et se retira avec Odilon Barrot, quand il vit s'accroître la politique personnelle du prince-président. Réélu par son département à l'Assemblée législative, le 1^{er} sur 9, par 43,442 voix (71,000 votants, 116,982 inscrits), il s'y consacra aux questions d'affaire avec un zèle qui ne tarda pas à lui donner une sérieuse influence sur ses collègues. En 1850, il fit partie de la commission chargée d'élaborer avec Baroche le projet de réforme électorale: la loi du 31 mai dont il fut l'un des parrains, eut ce double effet de le faire rentrer au ministère avec Léon Faucher (10 avril 1851), et de le forcer à en sortir quand le président se prononça pour le retrait de la loi (14 octobre). Quelques jours après, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Au Deux-Décembre, M. Buffet, qui s'était associé jusqu'au bout à la politique de la majorité de l'Assemblée, se trouva parmi les représentants séquestrés à la caserne d'Orsay; le coup d'Etat ne l'exila pas plus loin que Mirecourt, mais il l'y maintint jusqu'en 1864. Il n'avait rempli, durant cette période, que les fonctions de conseiller général des Vosges, et avait sollicité aussi le mandat de député au Corps législatif, sans obtenir, comme candidat « indépendant », le 22 juin 1857, dans la 2^e circonscription des Vosges, plus de 2,494 voix contre 24,354 accordées à l'élu, M. Aymé de la Herlière; le 1^{er} juin 1863, dans la 1^{re} circonscription, il réunissait 14,334 voix contre 14,524 à M. Bourcier de Villiers. Ce dernier, que soutenait le gouvernement, fut proclamé élu, mais l'élection fut invalidée et un nouveau scrutin fit triompher M. Buffet, avec 18,321 voix (31,876 votants, 40,083 inscrits), contre 13,478 à M. Bourcier de Villiers. M. Buffet siégea dans le tiers parti, dont il devint bientôt un des chefs, et montra le souci de concilier la cause des « libertés parlementaires » avec la fidélité à la dynastie. Il prit plusieurs fois la parole sur les questions de finances, et combattit particulièrement la théorie gouvernementale qui consistait à équilibrer les budgets par des emprunts. En 1868, il se prononça, avec ses amis, MM. Brame, Lambrecht, Plichon, de Grammont, etc., contre la nouvelle loi militaire qui rétablissait le remplacement dans les conditions édictées par la loi de 1832, et qui élevait à neuf années, dont cinq dans l'armée active et quatre dans la réserve, le temps de présence sous les armes. Le tiers-parti s'était joint à l'opposition de gauche pour demander que la durée du service actif fût moins longue en temps de paix, quitte à rendre le service

obligatoire pour un plus grand nombre de jeunes gens. Au début de la session de 1869, M. Buffet prit l'initiative d'une interpellation « sur la direction que le gouvernement se proposait de donner à la politique intérieure. » Réçu le 24 mai 1869, par 23,993 voix sur 25,459 votants et 42,605 inscrits, il signa, au cours de la session extraordinaire qui suivit les élections générales, la fameuse interpellation des 116, tendant à la constitution d'un « ministère responsable ». L'empereur étant décidé à entrer dans cette voie, des négociations furent entreprises, en vue de la formation du premier ministère de « l'Empire libéral ». Ces négociations furent laborieuses; dès leur début, le nom de M. Buffet y fut mêlé, au vif déplaisir de M. Rouher qui écrivait alors dans une note destinée à Napoléon III : « M. Buffet est un esprit doctrinaire, et cependant toujours incertain, qui ne se donnera jamais tout entier, qui se présentera dans une combinaison ministérielle avec des conditions et un programme sur les choses et sur les personnes. Nous n'en sommes point, que je sache, à ce degré de régime parlementaire, et je ne crois pas l'empereur disposé à passer ainsi sous ses fourches caudines. » Le 2 janvier 1870, le ministère Ollivier fut péniblement enfanté; M. Buffet y prit le portefeuille des Finances, en remplacement de M. Magne. Parmi les principaux actes de son administration, le décret du 9 janvier sur les admissions temporaires, et le projet de budget présenté pour 1871 par le nouveau ministre soulevèrent au Corps législatif de vives discussions. M. Buffet sortit du cabinet Ollivier avec M. Daru, au moment du plébiscite, qu'il désapprouvait comme opposé aux véritables principes constitutionnels. Jusqu'à la fin du règne, il se tint prudemment sur la réserve; puis il protesta contre le Quatre-Septembre et se retira à Mirecourt pendant la guerre. Élu représentant à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, par le département des Vosges, avec 39,332 voix (58,175 votants, 119,746 inscrits), il siégea au centre droit, refusa le ministère des Finances que lui offrit Thiers dans le cabinet formé le 19 février, et ne tarda pas à se montrer en finances comme en politique, l'adversaire déterminé du chef du pouvoir exécutif, avec qui il avait toujours marché d'accord auparavant. Il vota pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée; parla sur la question des indemnités aux départements envahis, et, lors de la discussion sur les attributions et les rapports des pouvoirs publics, défendit l'article qui établissait, disait-il, une « responsabilité ministérielle approximative. » — Au cours du débat touchant le régime municipal de Lyon, une altercation entre deux députés ayant amené un tumulte par suite duquel M. Grévy, président de l'Assemblée, donna et maintint sa démission, M. Buffet, candidat de la droite, fut élu président de l'Assemblée par 304 voix contre 285 données à M. Martel, qu'appuyait le gouvernement. Depuis, M. Buffet fut six fois réélu au fauteuil. C'est sous sa présidence, on pourrait presque dire sous sa direction, que s'accomplirent la chute de Thiers, la prorogation des pouvoirs du maréchal et le vote des lois constitutionnelles. Dans cette dernière circonstance son influence fut un moment décisive. C'était après le vote contre l'ensemble de la loi sur le Sénat. La droite ne voulait plus accepter aucune proposition nouvelle; l'insuccès du projet Wallon ne faisait aucun doute, lors que M. Buffet expliqua que le règle-

ment permettait le dépôt de nouveaux amendements, et les admit d'office. Il reprit ainsi la campagne qui devait aboutir au vote du 25 février 1875. Aussi fut-il réélu président, la dernière fois, avec le concours de la gauche.

« Comme président, a écrit un biographe, M. Buffet a atteint et réalisé la perfection, l'idéal du genre, au point de vue scénique. Pas la moindre dissuance. A quelque groupe qu'on appartint, droite, gauche ou centre, il fallait bien applaudir ce gentleman imperturbable et correct, dont rien ne troublait la gravité et ne dérangeait la cravate blanche... »

« Au point de vue de l'impartialité pure et de l'équitable distribution des féeries, il y aurait bien à formuler quelques réserves. M. Buffet abuse de sa myopie, ou, pour mieux dire, sa myopie l'abuse au point de lui faire prendre, en cas de rappel à l'ordre, M. Naquet pour M. Galloni d'Istria; ce qui humilie réciproquement les deux honorables collègues et jette une certaine confusion dans le banc des sténographes. On se rappelle aussi certaines séances coupées un peu court, certaines discussions brusquées, non pas à l'avantage de la gauche. L'homme n'est pas parfait, et le puritain le plus anstère a ses moments de défaillance. » (*Les Portraits de Kellern, 1875.*)

Le premier effet du vote des lois constitutionnelles fut l'avènement d'un cabinet présidé par M. Buffet, ministre de l'Intérieur (11 mars). M. d'Audiffret-Pasquier lui succéda comme président de l'Assemblée. M. Léon Say faisait partie du cabinet comme ministre des Finances; un conflit faillit éclater entre M. Buffet et lui, à propos d'un discours où M. Say avait fait ressortir l'amélioration considérable opérée dans la situation financière de la France, discours que le *Journal officiel* n'avait pas inséré. A la reprise de la session, M. Buffet, qui avait fait mettre en tête de l'ordre du jour la deuxième délibération de la loi électorale, obtint de la majorité de l'Assemblée qu'elle se prononçât (11 novembre) en faveur du scrutin d'arrondissement, contrairement au projet élaboré par la nouvelle commission des trente. Après un grand débat auxquels prirent part Ricard, Dufaure, Gambetta, le scrutin uninominal triompha par 357 voix contre 326. Toutefois, lorsque la loi revint en troisième lecture, l'Assemblée infligea au « vice-président du conseil de ministres » deux légers échecs : l'un, en renvoyant la loi pour y insérer des mesures contre les manœuvres de corruption, et instituer des pénalités contre les fonctionnaires qui distribueraient des circulaires ou bulletins de vote; l'autre, en restituant un député à chacune des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion et de l'Inde française. Un insuccès plus grave fut éprouvé personnellement par M. Buffet lors des élections des sénateurs inamovibles par l'Assemblée nationale, en décembre 1875. A chaque tour de scrutin, le chef du ministère perdit des voix. On put croire qu'il allait quitter le pouvoir; il y resta pourtant, fit voter, le 29 décembre, malgré l'opposition de la gauche, une loi nouvelle sur la presse, et, aussitôt après sa promulgation, adressa à tous ses agents une circulaire qui donnait au texte adopté l'interprétation la plus rigoureuse.

De nouveaux dissentiments entre M. Buffet et M. Léon Say, au sujet de la candidature « centre gauche » de ce dernier au Sénat, posée dans Seine-et-Oise, et que M. Buffet voulait obliger son collègue à retirer, amenèrent, cette fois, la démission du ministre des Finances. Cependant, l'époque fixée pour l'élection des nou-

velles assemblées de la République était révolution. En dépit de sa situation, M. Buffet, candidat au Sénat, échoua dans son pays natal, les Vosges. Il fut encore moins heureux auprès du suffrage universel : les quatre circonscriptions de Miracourt, Commercy, Bourges et Castelsarrasin, où il se porta candidat, le rejetèrent à de fortes majorités. Il résolut alors de donner sa démission de ministre : le cabinet fut maintenu provisoirement, M. Dufaure devenant vice-président du conseil avec l'intérim de l'Intérieur. Lors du décès de M. Ricard, qui lui avait succédé à ce ministère, M. Buffet entra au Sénat comme membre inamovible, élu le 17 juin 1876 par 144 voix contre 141 à M. Renouard, ancien procureur général. Il prit place parmi les membres de la majorité conservatrice, et combattit à la tribune la nouvelle loi sur les maires.

Pendant la crise qui suivit l'acte du 16 Mai 1877, M. Buffet vota la dissolution de la Chambre ; mais n'ayant pas été appelé à faire partie du ministère de Broglie, il se tint en quelque sorte à l'écart de la politique militante : la seule manifestation notable à laquelle il se livra fut un discours très agressif contre la majorité républicaine, prononcé au comice agricole de Wittel (Vosges). Mais, depuis la fin de 1877, M. Buffet n'a cessé de prendre aux travaux du Sénat une part des plus assidues. Parmi les discours, très nombreux, qu'il a prononcés sur les questions les plus importantes soumises à la Chambre haute, il y a lieu de citer ceux qui eurent trait, dans le cours de l'année 1880, aux divers projets de loi de M. J. Ferry sur l'enseignement ; il défendit l'institution des « jurys mixtes », établis par la loi de 1875, attaqua vivement l'article 7 de la loi nouvelle, et nia formellement que les catholiques oussent la prétention de faire gouverner théocratiquement la société civile. En novembre, M. Buffet saisit le Sénat, sous forme d'interpellation, de la question de l'exécution des décrets : il accusa M. J. Ferry d'avoir rompu les négociations entamées avec le Vatican, et d'avoir usé de mauvaise foi à l'égard des congrégations. Quant à l'application même des lois, il affirma que des procédés de « malfaiteurs » avaient été employés : lui-même, un sénateur, n'avait-il pas été expulsé d'une maison religieuse où il assistait ses amis ! Il intervint encore, en décembre de la même année, pour protester à la tribune contre l'enlèvement, ordonné par M. Hérolt, préfet de la Seine, de tous les emblèmes religieux dans les écoles de la ville, et obtint le vote, par 151 voix contre 82, d'un ordre du jour « regrettant l'acte qui a fait l'objet de l'interpellation. » Les questions de finances et l'examen critique du budget appelèrent fréquemment aussi M. Buffet à la tribune, où il s'efforça de prouver l'infériorité de la politique financière des républicains au pouvoir. M. Buffet, depuis son entrée au Luxembourg, a constamment voté avec la droite, notamment, en 1882, contre la loi nouvelle sur le serment judiciaire, en 1883, contre la suspension de l'inamovibilité de la magistrature, en 1884, contre le rétablissement du divorce, etc. Il s'est prononcé, plus récemment, contre les projets de loi complémentaires sur l'enseignement, contre la nouvelle loi militaire, etc., et, dans la dernière session, s'est abstenu sur le rétablissement du scrutin uninominal (13 février 1889), a voté contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (18 février), contre la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats commis contre la sûreté de l'État

(29 mars), et s'est associé aux protestations et à la scission de la droite (juillet 1889), provoquées, au cours du procès du général Boulanger, par le refus de la majorité d'examiner préalablement la question de compétence.

BUFFY (LOUIS-RENÉ), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Dourdan (Séine-et-Oise), le 16 mars 1742, mort à une date inconnue, était notaire à Paris. Il fut élu, le 29 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Dourdan, et fit obscurément partie de la majorité. Les tables du *Moniteur* l'ont confondu avec M. de Bussy, député du gouvernement de Péronne et Montdidier, qui donna sa démission en août 1789.

BUGEAUD DE LA PICONNERIE (THOMAS-ROBERT, DUC D'ISLY), député de 1831 à 1848, et représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-1849, né à Limoges (Haute-Vienne), le 15 octobre 1784, mort à Paris le 10 juin 1849, était fils de Jean-Ambroise Bugeaud, marquis de la Ribroville, seigneur de la Piconnerie, et de noble demoiselle Sulton de Clonard, seigneur de Lugo et autres lieux. Dans une lettre adressée au journal *la Tribune*, en 1833, le futur duc d'Isly, écrivait : « Mon grand-père était un forgeron ; avec un bras vigoureux, et en se brûlant les yeux et les doigts, il acquit une propriété, que mon père, aristocrate oisif, exploita avec intelligence et activité. » A vingt ans, il s'engagea comme vélite dans les grenadiers à pied de la garde impériale, fit campagne sur les côtes de la Manche, puis à la grande armée (1805), devint caporal à Austerlitz (1805), fut nommé sous-lieutenant au 64^e de ligne en 1806, et fut blessé à l'affaire de Pultusk (26 novembre). Envoyé à l'armée de Suchet, en Espagne, puis en Catalogne, sous les ordres de Lamarque, il passa capitaine. Il se distingua à Lérida et à Tarragone, fut promu chef de bataillon, mit en déroute, à Ordal, le 27^e de ligne anglais, reçut, en récompense de ce fait d'armes, le grade de lieutenant-colonel, et le commandement du 14^e de ligne, dont il fut nommé colonel à sa rentrée en France. La première Restauration lui inspira, en faveur des Bourbons, des vers assez ridicules ; aux Cent-Jours, il revint à Napoléon qui l'envoya à la tête du 14^e de ligne, sur la frontière des Alpes, où, avec 1,700 hommes et 40 chevaux, il culbuta, à l'Hôpital-sous-Confloz (Savoie), une division autrichienne de 6,000 hommes, 500 cavaliers et 6 canons, dont 600 restèrent sur le champ de bataille. Lié à la seconde Restauration, il se retira à Excideuil, dans sa propriété, s'occupa d'agriculture, préconisa l'ensemencement des carottes, l'utilité de la betterave, l'emploi du plâtre comme engrais, etc. Au moment de la guerre d'Espagne (1823), il demanda vainement à reprendre du service ; il entra alors discrètement dans les rangs de l'opposition libérale, et se présenta, le 4 juillet 1829, aux élections législatives, dans le collège de département de la Dordogne, où il n'obtint que 31 voix contre 110 accordées à l'élu, M. Debelleyme. La monarchie de Juillet le nomma maréchal de camp ; candidat à la députation dans le 2^e collège électoral de la Dordogne (Périgueux), il fut élu le 5 juillet 1831, par 93 voix sur 181 votant, et 219 inscrits, contre 88 voix données au docteur Montagut. Il apporta à la tribune des idées singulières servies par une éloquence abrupte, qui excita plus d'une fois l'hilarité ; les ministres eurent à reprocher plus d'une imprudence

à l'ardeur de son dévouement, et, le souci de ses intérêts personnels, qu'il défendit toujours avec emportement, soit comme général, soit comme propriétaire rural, donna créance à des soupçons de vénalité, lancés par ses adversaires, et qui n'ont d'ailleurs jamais été prouvés. A la tribune, il combattit l'abaissement du cens (janvier 1832) et la publicité des séances des conseils généraux, et fut chargé par le gouvernement de garder dans la citadelle de Blaye, puis de reconduire plus tard à Palerme, la duchesse de Berry, arrêtée à Nantes après son échec en Vendée. On assure qu'il n'usa pas vis-à-vis de la prisonnière des égards que lui méritaient au moins ses malheurs. A la session de 1834, M. Dulong l'ayant à ce sujet, traité de « geôlier », une rencontre fut arrêtée et Dulong fut tué d'une balle au front (27 janvier). Quelques jours après, Bugeaud ayant interrompu Berryer en lui disant : « Je vous rappelle votre serment, sans lequel vous n'aviez pas le droit d'entrer à la Chambre, » celui-ci lui répondit d'une voix sévère : « Il ne s'agit pas, monsieur, de savoir comment on entre à la Chambre ni comment on en peut sortir, » réponse qui, accueilli par un long frémissement, valut en outre à Bugeaud une verte réprimande du président Dupin.

A l'insurrection d'avril 1834, le gouvernement appela Bugeaud au commandement d'une brigade chargée de réprimer l'émeute. On lui a reproché d'avoir recommandé aux soldats de ne faire aucun quartier, et d'avoir provoqué ainsi les « massacres de la rue Transnonain ; » on a exagéré peut-être, mais le général Bugeaud n'était pas homme à avoir grand pitié pour des insurgés ; dans une lettre qu'il écrivait d'Excideuil à un colonel, le 18 juillet 1832, il le félicitait « d'avoir contribué à taper ces gre-dins de républicains dans les journées des 5 et 6 juin. »

Le 21 juin 1834, les électeurs de la Dordogne le renvoyèrent à la Chambre par 124 voix sur 200 votants et 228 inscrits, contre 73 voix données à M. Montagut ; dans cette législature et dans les suivantes, du 24 septembre 1836, après sa nomination comme général de division ; du 4 novembre 1837, par 131 voix sur 201 votants et 253 inscrits ; du 2 mars 1839, par 142 voix sur 189 votants contre 33 voix données à M. Périn ; du 1^{er} février 1841, (après sa nomination comme gouverneur de l'Algérie), par 177 voix sur 263 votants et 338 inscrits, du 9 juillet 1842, par 173 voix sur 236 votants et 338 inscrits ; contre 107 voix données à M. Chavoix ; enfin, du 1^{er} août 1846, par 168 voix sur 303 votants et 335 inscrits, contre 141 voix données à M. Chavoix. Bugeaud, ennemi des théories et de ce qu'il appelait « l'aristocratie de l'écrivoire », soutint tous les cabinets qui se succédèrent, et vota contre les associations, contre le jury, contre la liberté de la presse, et pour les lois de septembre ; « les ministères ont beau changer, disait Armand Marrast, Bugeaud n'en reste pas moins toujours ministériel. »

Bien qu'il n'eût aucune confiance dans l'avenir de notre conquête algérienne, Bugeaud fut envoyé en Afrique par le ministère Molé, et y montra de réelles qualités d'homme de guerre. Après avoir battu les Arabes en plusieurs rencontres, il conclut avec Abdel-Kader le traité de la Tafna (1837), qui fut vivement critiqué. A cette occasion, lors du procès intenté au général Brossard pour concussion, le général Bugeaud avoua à la tribune qu'il avait lui-même accepté une somme d'argent, mais qu'il l'avait appliquée aux chemins vicinaux d'Excideuil :

« J'ai manqué, ajouta-t-il, à la dignité du commandement. »

Le ministère Thiers, dit du 1^{er} mars 1840, désireux de terminer la conquête, nomma le général Bugeaud gouverneur général de l'Algérie. Sa proclamation, datée d'Alger, 21 février 1841, exprima la ferme résolution d'en finir... « J'ai toujours fait des efforts pour détourner mon pays de s'engager dans cette conquête... Ma voix n'a pas été assez puissante ; le pays s'est engagé, je dois le suivre ; il faut que les Arabes soient soumis... ! » Il appliqua alors à cette guerre sa maxime favorite : « Pour vaincre les Arabes, il faut se faire Arabe ; » par des courses rapides à travers le pays, il les harcela sans cesse, ne leur permit ni de semer, ni de récolter, et, en trois ans, soumit le pays, de Tittis au Maroc. Nommé maréchal de France, le 17 juillet 1843, il commença, en mai 1844, cette brillante campagne du Maroc, signalée par de nombreux succès et terminée par la victoire d'Isly (14 juillet) qui lui valut le titre de duc d'Isly ; le gouvernement y ajouta la remise des 18,000 francs de droit de sceau que le nouveau duc refusait de payer. Il revint en France, mais fut rappelé en Afrique (avril 1846) par les nouvelles tentatives d'Abd-el-Kader, fit campagne contre les tribus de l'Ouarencenis ; puis, en avril 1847, pénétra en Kabylie, où les montagnards se soumièrent à celui qu'ils appelaient « le maître de la Fortune. » En désaccord avec le gouvernement sur certaines questions, il envoya sa démission de gouverneur général en mai suivant, et fut remplacé, le 11 septembre, par le duc d'Anmale.

Le 24 février 1848, il reçut, à 9 heures du matin, des ministres Trézel et Duchâtel, le commandement supérieur de l'armée et des gardes nationales de Paris. Il était convaincu qu'il allait vaincre l'émeute ; lorsqu'on ordonna de cesser le feu, Bugeaud offrit son concours au gouvernement provisoire, qui le refusa. N'ayant pu être élu représentant du peuple dans la Dordogne, il se présenta le 26 novembre 1848, dans la Charente-Inférieure, en remplacement du prince L. Napoléon qui avait opté pour un autre département, et fut élu par 25,009 voix sur 29,540 inscrits et 133,508 votants. Il prit place à droite, montra des idées de conciliation qu'on ne lui connaissait pas, et vota, avec la droite, pour la proposition Râteau, et pour le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour ; il fut en congé pendant le reste de la session.

Louis-Napoléon, président de la République, nomma le maréchal Bugeaud commandant en chef de l'armée des Alpes. Le 13 mai 1849, la Charente-Inférieure l'élut représentant à la Législative, le 3^e sur 10, par 75,148 voix sur 90,799 votants, et 142,041 inscrits ; dans le tumulte de la première séance, il fit entendre ces paroles : « Les majorités sont tenues à plus de modération que les minorités, » et, moins d'un mois après, il était supporté par la choléra, après avoir reçu la visite du président de la République. Il fut enterré solennellement aux Invalides, la ville d'Isly, lui a élevé une statue sur la place d'Isly, le 14 août 1852. Il était officier de la Légion d'honneur. On a de lui : *Essai sur quelques manœuvres d'infanterie* (1835). *Mémoire sur l'impôt du sel* (1831). *De l'organisation militaire de l'armée* (1835), et des publications sur l'Algérie (1838-1842).

BUISSON (Augustin-François), député au Corps législatif de 1869 à 1870, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Hattenville

(Seine-Inférieure), le 21 novembre 1812, mort à Ronen (Seine-Inférieure), le 19 novembre 1876, avocat à Yvetot, conseiller général de son département, débuta dans la vie parlementaire le 24 mai 1869, date de son élection comme député au Corps législatif dans la 5^e circonscription de la Seine-Inférieure, par 13,935 voix (28,861 votants, 33,517 inscrits), contre 12,839 accordées à M. Henri Barbet, ancien député. Précédemment, M. Buisson avait échoué dans la même circonscription, à l'élection partielle qui eut lieu en 1859, pour remplacer M. de Labédoyère, nommé sénateur; il avait réuni 9,266 voix, tandis que l'élu, M. Reiset, en obtenait 15,344. Au Palais-Bourbon, le député de la Seine-Inférieure siégea parmi les indépendants du centre; il s'associa à tous les votes du « tiers-parti libéral, » ainsi qu'à l'interpellation des 116. Réélu, le 8 février 1871, représentant du même département à l'Assemblée nationale, le 3^e sur 16, par 80,468 voix (120,899 votants, 203,718 inscrits), il prit place au centre gauche, se prononça, quoique timidement, en faveur des institutions républicaines, et s'abstint de voter dans plusieurs scrutins importants: sur la question des prières publiques (16 mai 1871), sur la circulaire confidentielle de M. Pascal (10 juin 1873), sur l'état de siège (4 décembre 1873), etc. Il opina pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, et pour le pouvoir constituant de l'Assemblée; mais il vota, avec la gauche, contre la démission de Thiers au 24 mai, contre le septennat et contre la loi des maires. Il se prononça pour les amendements Wallon et Pascal Duprat, ainsi que pour l'ensemble de la Constitution de 1875.

BUISSON (MARIE-DENIS-JULES), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Carcassonne (Aude), le 3 avril 1822, était inscrit au barreau de sa ville natale. Héritier d'une fortune assez considérable, il consacra aux arts les loisirs que lui laissa sa profession. Dessinateur spirituel, aquafortiste distingué, M. Jules Buisson venait à peine d'être élu (8 février 1871) représentant de l'Aude à l'Assemblée nationale, le 1^{er} sur 6, par 35,464 voix (54,560 votants, 92,276 inscrits), qu'il exerçait aux dépens de ses collègues de gauche et de droite un réel talent de caricaturiste. Il ne se passa pas de séance qu'il n'exécutât, à son banc de député, la « charge » de quelqu'un des parlementaires qui posaient devant lui, le plus souvent sans s'en douter. Sous ce titre humoristique: *Musée des souverains*, M. Buisson a réuni ainsi un très curieux album de portraits à la plume, qui a été publié à un très petit nombre d'exemplaires; la revue *l'Art* en a reproduit naguère quelques croquis. — Comme législateur, M. Buisson siégeait au centre droit. Son acte politique le plus important fut le rapport qu'il déposa sur les propositions de MM. Humbert et Duchâtel (10 janvier 1872), ayant pour objet de fixer à Paris la résidence de l'Assemblée et du gouvernement. Dans un style quelque peu emphatique, le rapporteur concluait au rejet et disait: « Restons, messieurs restons à Versailles, loin des manifestations, des démonstrations sans armes, des ébullitions d'un foyer à peine refroidi, dans le travail sans trêve, dans le recueillement. L'essai de la République se fait ici bien plus sûrement que dans la capitale. » D'autre part, le représentant de l'Aude intervint plusieurs fois dans les débats artistiques, combattit vivement la création d'un « Musée des copies », proposé par M. Jules Simon, et critiqua l'achat fait par M. Thiers

pour le Musée du Louvre, de la *Magliana*, fresque attribuée à Raphaël et dont l'authenticité a toujours paru contestable. — M. J. Buisson vota: pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour le gouvernement du 24 mai, pour le septennat, pour l'état de siège, pour la loi des maires; contre le retour à Paris, contre la dissolution, contre l'amendement Wallon et contre l'amendement Pascal Duprat. Il se rallia, le 25 février 1875, au vote des lois constitutionnelles, et ne fit pas partie d'autres législatures.

BUISSON. — Voy. BOURNAZEL, (COMTE DE).

BUJAULT (JACQUES-PIERRE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, député de 1822 à 1824, né à la Forêt-sur-Sèvre (Deux-Sèvres), le 1^{er} janvier 1771, mort à Challoite (Deux-Sèvres), le 24 décembre 1842, fit ses études au collège d'Angers, et fut, sans succès, libraire, imprimeur et avocat à Melle. Il quitta le barreau pour se consacrer à l'agriculture et fit valoir le domaine de Challoite (canton de Gelles) dont il venait d'hériter. Membre du conseil général, il fut élu le 11 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours par le collège de département des Deux-Sèvres, avec 79 voix sur 106 votants; il y défendit de ses votes l'opinion constitutionnelle modérée. Puis il reprit ses occupations favorites, qu'il n'interrompit que pour siéger de nouveau à la Chambre des députés: le parti libéral lui donna, le 9 mai 1822, dans le 2^e arrondissement électoral des Deux-Sèvres (Niort), une majorité de 343 voix sur 497 votants et 567 inscrits, contre 138 voix au général Aymé, et 9 à M. Morissot. Il vota avec les défenseurs de la Charte. Son rôle parlementaire fut des plus modestes; mais c'est comme cultivateur et comme moraliste populaire que Jacques Bujault fit connaître son nom. Dès 1818, Paul-Louis Courier l'annonçait au public: « Projet d'amélioration de l'agriculture, par J. Bujault, avocat à Melle, département des Deux-Sèvres. Brochure de cinquante pages où l'on trouve des calculs, des remarques, des idées dignes de l'attention de tous ceux qui ont étudié cette matière. L'auteur aime son sujet, le traite en homme instruit et dont les connaissances s'étendent au delà. Il ne tiendrait qu'à lui d'approfondir les choses qu'il effleure en passant; plein de zèle, d'ailleurs pour le bonheur public et pour la gloire de l'Etat. Il veut qu'on dirige la nation vers l'économie rurale, qu'on instruisse les cultivateurs, et il en indique les moyens. Rien n'est mieux pensé, ni plus louable. » Doué d'un esprit vif, alerte, incisif, Bujault qui écrivait non pour le public des villes, mais pour le paysan illettré de son temps et de son pays, mettait volontiers en proverbes et en adages l'enseignement technique et moral qu'il prodiguait dans ses livres. Voici quelques-uns des aphorismes du « patriarche de Challoite », extraits des *Almanachs de Maître Jacques*: Ecrire pour le laboureur, c'est faire l'aumône du pauvre. — Un petit trou à la barrique et le vin est à bas; petit gaspillage à la maison, et la richesse s'en va. — Mes amis, c'est grand bonheur, si d'ivrogne on ne vient voleur. — On plume les poules au village, les plaideurs à la ville. — La femme est le bon Dieu de la maison. — La terre s'épuise par le blé, et elle se repose par le pré. — Jeunesse va vers le monde, vieillesse en revient, et si vieillesse ne cause, jeunesse ne saura rien.